

MATIFIANT

DESCRIPTION DU PRODUIT

- Liquide permettant d'abaisser la brillance du Protecteur Solvanté.
- Ne pas appliquer si risque de stagnation d'eau (pentes non conformes).

OUTILS NECESSAIRES

- Visseuse et Turbine
- Gants nitrile
- Nettoyage des outils : diluant Mercadier

PREPARATION DU MELANGE

- Avant utilisation, ré homogénéiser le vernis.
- Ajouter, tout en mélangeant énergiquement, de 10% à 15% maximum, le matifiant dans le vernis selon l'aspect désiré en matité.
- Filtrer le mélange avant emploi.

CONSEIL D'UTILISATION

Bien homogénéiser le mélange avant et pendant l'utilisation.

MISE EN OEUVRE

Se référer à la Fiche Technique du Protecteur Solvanté.

Toujours appliquer une couche de Protecteur Incolore Solvanté neutre avant de passer 1 à 2 couches de Protecteur adjvanté de Matifiant.

Le mélange une fois effectué est conservable quelques semaines : avant chaque utilisation bien mélanger de nouveau le contenant du mélange et refiltrer le mélange avant chaque utilisation.

RENDEMENT & CONDITIONNEMENT & CONSERVATION

Consommation : Entre 10 et 15 % par rapport à la quantité de vernis à utiliser.

Conditionnement : 1L, 500ml.

Les bidons se conservent 1 an après fabrication dans l'emballage d'origine non ouvert à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

PRODUITS ASSOCIES GAMME MERCADIER

Protecteur Solvanté

SECURITE ET PRECAUTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs et aérosols.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Intervention

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur une entreprise agréée.

Les informations contenues dans cette fiche sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais, elles ne peuvent en aucun cas être considérées ni comme apportant une garantie, ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse.